

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 08080
Numéro SIREN : 901 496 497
Nom ou dénomination : AB DECOR

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2022 sous le numéro de dépôt 34776

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE
AB DECOR
Au capital de 1 000 euros
Siège Social : 73 Avenue de Nonneville – 93600 Aulnay Sous Bois-
RCS Bobigny B 901 496 497

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 01 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le premier novembre, à dix-sept heures, les associés de la société **AB DECOR**, société par actions simplifiée à associé unique au capital de **1 000 euros**, se sont réunis au siège social à, **73 Avenue de Nonneville – 93600 Aulnay Sous Bois-**, en assemblée générale extraordinaire.

Etaient présents :

Mr MILOJKOVIC Aleksandar détenant.....25 parts

L'assemblée est présidée par **Mr MILOJKOVIC Aleksandar**, Président-actionnaire.

Il est constaté que les actionnaires présents détiennent ensemble la totalité des actions, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre les décisions extraordinaires pour lesquelles la majorité est requise.

Mr MILOJKOVIC Aleksandar, président de la séance rappelle l'ordre du jour :

- Dissolution anticipée de la Société
- Démission du gérant
- Nomination du Liquidateur

Les débats étant clos et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

AB

PREMIERE RESOLUTION :

La société AB DECOR, dont la durée était fixé à 99 ans, est **dissoute par anticipation**, et ce, à compter du premier novembre deux mil vingt-deux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée des associés décide d'accepter la **démission de Mr MILOJKOVIC Aleksandar** de ses fonctions de Président, et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion, et ce, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

La société AB DECOR est en conséquence mise en **liquidation volontaire**, et ce, à compter de ce jour.

Mr MILOJKOVIC Aleksandar demeurant 73 Avenue de Nonneville 93600 Aulnay Sous Bois déclare accepter les fonctions de liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée des associés donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif, payer le passif, sous réserve des dispositions des articles 390 et suivants de la loi du 24 Juillet 1966.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs :

Au gérant avec faculté de substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-sept heures.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et les actionnaires.

DEPOT DES PIECES :

Un **original** de l'assemblée générale extraordinaire de dissolution visée par les actionnaires sera déposés au **Greffé du Tribunal de Commerce de Bobigny**.

Fait à Aulnay Sous Bois, le 01 Novembre 2022.

 AB